

L'été est là, amenant un flot de vacanciers dans notre région, pratiquant leurs loisirs à leur gré : découverte de la Vendée et ses attractions comme le Puy du Fou, randonnées pédestres ou à vélo sur les

nombreuses pistes cyclables serpentant dans le marais breton et permettant aux touristes de **découvrir de superbes paysages et une faune extraordinaire**. Mais aussi, **découverte de nos ports de pêche** : les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, l'île d'Yeu, Noirmoutier avec le port de l'Herbaudière. **Ces ports où l'activité ostréicole et conchylicole est très importante** permettent aux estivants de découvrir toutes ces activités et de s'imprégner de la culture locale.

Beaucoup de personnes venant sur nos côtes s'adonnent aussi à la **pratique et à la découverte de la pêche à pied**, que ce soit aux crustacés ou aux coquillages. Les **guides de bonnes pratiques** sont donc très demandés par les mairies, mais surtout par les offices de tourisme qui reçoivent quotidiennement un nombre important de demandes.

Cette année encore, **l'APLAV propose 11 journées pêche-découverte**. Le succès est indéniable. Il n'est pas rare que 50 à 60 personnes participent à une journée. D'autre part, nous avons accueilli aussi des groupes d'écoliers, voire une délégation japonaise en août, et en septembre, les pompiers de la Roche-sur-Yon... La majorité des participants souhaite **découvrir l'estran et son biotope, et observer la vie de la faune et la flore de ce milieu**. Tout cela demande un gros travail et la disponibilité de toute l'équipe d'administrateurs du conseil de l'association.

Sinon, **l'arrêté pour l'harmonisation de la pêche de loisir en Pays-de-Loire est enfin paru**. Cet arrêté ne satisfait pas tout le monde dans notre secteur, mais il est plutôt jugé positif. Malheureusement, cet arrêté est attaqué par la section régionale de la conchyliculture qui a déposé un recours. En effet, la distance des 15 m autour des concessions conchylicoles ne les satisfait pas.

**Des panneaux d'affichages de la réglementation et des bonnes pratiques ont été mis en place** dans les endroits très fréquentés par les pêcheurs de loisir. L'association pour le développement du bassin versant de la baie de Bourgneuf, Natura 2000, l'Union européenne, les Pays-de-la-Loire, L'Agence française de biodiversité, Ramsar, l'association de la Côte de Jade ont participé à l'élaboration de ces panneaux ainsi que l'APLAV qui apporte un soutien financier de 600 €.

D'autre part, nous sommes de plus en plus souvent sollicités pour des renseignements, des informations sur la réglementation pour la pêche en eau douce. Il faudra donc nous rapprocher de la fédération de Vendée pour obtenir des informations valides.

Jean-Yves Crochet

